



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2009

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, BEJANNIN Daniel, PETIT Christelle, BERSET Patrick, GAMET-HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, DUBOIS-SEVENIER Danielle, NOVAKOSKI Yvan, DEL CIANCIO Aurélie, PEOTTA Alain, PALAZZI Ovidio, BEVAND Monique

Excusée : DEL CIANCIO Aurélie

TARIFS 2010

Avec application de la valeur de l'IRL (indice de révision des loyers) au 2^{ème} trimestre 2009 (117.59), les locations pour 2010 sont fixées comme suit :

- salle des fêtes, place de la mairie, un jour : 100 €, week-end : 148 €
- Complexe, salle Nord : un jour : 58 €, week-end : 86 €
- Complexe, salle est : un jour : 135 €, week-end : 187 €
- Logement de M. Loisy : 376.91 € par mois
- Maison commune d'Evron : 506.20 € par trimestre

Le tarif des concessions de cimetière est calculé avec les mêmes indices (IRL) :

- concessions trentenaires : simple : 98 €, double : 158 €
- concessions cinquantenaires : simple : 139 €, double : 198€
- Columbarium : concessions trentenaires : 51 €, concessions cinquantenaires : 71 €

En ce qui concerne les services de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget eau et assainissement, il y a lieu de modifier les tarifs.

Les tarifs seront donc :

- m3 d'eau consommé : 0.90 €
- location compteur 15 mm : 9.30 €
- location compteur 25 mm : 16.70 €
- location compteur 30 mm : 17.60 €
- location compteur 40 mm : 29.80 €
- intervention d'un agent communal : 18.20 €
- redevance assainissement par m3 d'eau consommé : 0.77 €
- vérification du système d'assainissement : 41 €
- participation pour raccordement aux égouts : 2 190 €

CONCESSION AU CIMETIERE

Dans le cadre de la mise à jour des concessions au cimetière, il ressort que pour de nombreux emplacements, aucun titre de concession ne figure dans les registres.

Le conseil décide de vérifier que les personnes qui semblent titulaires d'une concession au cimetière ont bien acquitté les droits pour cet emplacement et donc de leur demander de présenter la preuve de cette propriété. Si aucune preuve ne peut être présentée, un courrier sera adressé aux présumés propriétaires en demandant s'ils souhaitent garder la concession. Dans l'affirmative celle-ci leur sera accordée gratuitement pendant 3 années, à la fin de cette période, la concession devra être renouvelée selon les conditions habituelles d'attribution d'une concession dans le cimetière communal.

Le conseil fixe le délai de prise de contact par les concessionnaires avec les services de la mairie à 3 ans. Sans démarche de leur part, ces concessions seront considérées comme non attribuées.

Acquisition de la maison « Grospiron » rue des Marronniers

En 2008, la commune a sollicité la CCO pour qu'elle exerce son droit de préemption sur la vente de la maison Grospiron. Prix d'acquisition : 220 000 €.

A la demande de la commune, la rétrocession ne s'est pas faite en 2009, cette charge ne pouvant alors être supportée par le budget communal.

Le Conseil demande à la communauté des communes d'Oyonnax de rétrocéder à la commune de Martignat la propriété bâtie au 95 rue des Marronniers. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Demande de subvention à la CCO pour les travaux d'aménagement des rues

Le montant total de l'aménagement des rues s'élève à 609 194.35 €.

La commune bénéficie de deux subventions amendes de police et investissement routier du Conseil Général d'un montant total de 83 388 €.

Le conseil sollicite de la CCO une subvention au taux de 50 % de la part financière restant à sa charge soit $541\,806.35 \times 50\% = 270\,903.17$ €.

Fin de bail de location de l'épicerie

L'état des lieux a été dressé le 21 octobre 2009, n'appelant aucune réserve.

Le conseil décide de ne pas restituer le dépôt de garantie versé à l'entrée dans les lieux, du fait des loyers impayés et de la date de restitution des clés largement postérieure à la date de fin de bail.

L'Ecole Numérique Rurale

L'Inspection Académique accorde une subvention d'un montant de 9000 € pour l'équipement d'une classe mobile à l'école primaire. Le devis de la société SRMI a été retenu pour un montant de 14 828 € TTC.

Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics

Un diagnostic a été fait par la société SOCOTEC, une réunion est prévue le jeudi 5 novembre 2009 afin d'évaluer les travaux à entreprendre.

Travaux en cours

- Les travaux d'aménagement des rues et place sont quasiment terminés, les entreprises doivent terminer les travaux de la montée des écoles, le marquage au sol, la mise en place de barrières et l'installation de panneaux indicateurs.
- L'entreprise Cortinovis vient de commencer les travaux de renforcement AEP sur le chemin de Roveya.

Travaux 2010

- Renforcement du réseau d'eau pluviale passant sous le passage à niveau, un appel d'offre va être lancé courant novembre ;
- Modification de l'écoulement des eaux pluviales du Centre village ;
- Renforcement de l'AEP, route d'Oyonnax et route de Jargeat ;
- Mise en séparatif des eaux usées et pluviales de l'école primaire ;
- Projet du centre village ;
- Afin de dissimuler les poubelles, des cache-conteneurs seront installés au niveau des lotissements ;
- La commission des travaux a visité les différents bâtiments communaux (maison Grospiron, appartements au dessus de la salle des fêtes, et la Cure), un état des lieux sera demandé pour ces bâtiments ;
- Démolition de la grange à l'Est de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

→ Mme Sylvie GAMET-HUGONNET propose la réalisation d'un espace culturel (bibliothèque, ...) dans le bâtiment communal de la Cure.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autres questions, M. le Maire lève la séance à 20 h15

Martignat le 3 novembre 2009

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.